

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
patrimoine

Sous matière :  
Acquisitions

**OBJET :**  
**ACQUISITION  
POUR L'EURO  
SYMBOLIQUE DE  
LA PARCELLE  
CADASTREE  
SECTION AM  
N°125 A LA  
SOCIETE ICF  
HABITAT NOVEDIS**

Séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

Secrétaire : M. TAURINES André,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 23.05.2017

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 23.05.2017

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **08 JUIN 2017**

Monsieur le Maire propose la création d'un chemin piétonnier et cyclable allant de la route de Mazères au parking de la Gare.

Cet aménagement permettrait notamment d'assurer la sécurité des nombreux lycéens qui passent à ce jour à proximité des voies ferrées pour accéder à la gare.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'une partie de la propriété de la Société ICF HABITAT NOVEDIS.

Suite aux négociations engagées avec le propriétaire, ce dernier a donné son accord en vue d'une cession pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AM n° 125 d'une superficie de 295 m<sup>2</sup>, située « Place de la Gare ». Celle-ci est composée d'un garage et de places de stationnement.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à cette acquisition.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 24 mai 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AM n° 125 à la Société ICF HABITAT NOVEDIS,

**PRECISE** qu'il n'existe aucun titre d'occupation sur cette parcelle,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire,

**INDIQUE** que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune,

**PRECISE** que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2017.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 29 mai 2017.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :  
**07 JUIN 2017**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**01 JUIN 2017**  
Par publication le :  
**08 JUIN 2017**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 01/06/2017  
N°011-211100763-20170529-2017-130-DE

PLAN DE SITUATION

